

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Asselin

<https://www.cadre21.org/membres/ec5a6455ddf8ce22bba2f722>

Date d'obtention : 2022-05-20 19:14:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode concertée et structurée permettant une intervention efficace et rapide afin d'arrêter la propagation des images. Par le partage d'expertise, on veille au bien-être et à la sécurité des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Faciliter la prise en charge et l'efficacité des interventions. Clarifie le rôle de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Demeurer dans la bienveillance et le partenariat. Travailler avec les élèves impliqués dans la situation afin de limiter les impacts négatifs dans leur vie.